



**Conseil communal de Vufflens-la-Ville**  
**Procès-verbal**  
**Séance du mercredi 29 octobre 2014**

**PV 3-2014**

La table des matières est en fin de document

## 1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES

### Quorum

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. René Parrat, a ouvert cette séance en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité.

37 membres présents, 7 membres absents excusés et 1 membre absent non excusé.

## 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIIN 2014

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2014 ne suscite aucune modification et est adopté à l'unanimité des voix.

## 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

### Scrutins du 28 septembre 2014

Les résultats sont les suivants :

Objet No 1 TVA discriminatoire		Objet No 2 Caisse publique	
Oui	131	Oui	266
Non	339	Non	210
Participation	58.99 %	Participation	59.11 %

## 4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

### Mme Ingrid Rossel, Syndique

#### Réorganisation scolaire :

Lors du conseil du mois d'avril, je vous avais part de la réorganisation scolaire voulu par Mme Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat. Au mois d'avril nous avons 6 variantes différentes. La poursuite de cette étude s'est faite avec 3 variantes retenues par Mme Lyon. Les communes ont dû voter sur ces variantes, et aucune n'a obtenu l'aval à l'unanimité des communes. Majoritairement les communes se sont prononcées sur la variante 2 à savoir, l'actuelle Asicope + les 5 communes venant du pied du Jura. Avec cette version nous auront 2 établissements primaires. Un pour les 6 communes Venoge, et un pour les communes de Cossonay et pied du Jura. Enfin un seul établissement secondaire pour toutes les communes. Nos enfants feront leur scolarité primaire, à savoir jusqu'à la 8ème harmos dans nos 6 communes, et ils iront à Cossonay pour les années secondaire. Nous avons reçu hier la décision de Mme la Conseillère d'Etat validant la version que je viens de vous décrire.

#### Collège de Vufflens :

Comme les années précédentes nous avons 6 classes ouvertes à Vufflens avec 127 enfants dont 71 de Vufflens.

#### Cantine de Vufflens :

La municipalité a décidé d'informatiser la cantine, en profitant du programme informatique fait pour la cantine de Cossonay. Avec ce programme les dames de la cantine ne devront plus relever les

inscriptions manuellement. Les inscriptions aux repas ou au pique-nique, ainsi que les paiements pourront se faire en ligne par les parents depuis leur domicile. La mise en fonction de ce système se fera début Janvier 2015. Le programme sera loué en fonction du nombre d'élèves.

#### **Stage de Monsieur Denis Fabia:**

La Municipalité a décidé ne pas engager Monsieur Fabia après son stage dans notre commune, mais nous avons tout de même pris en compte la surcharge de travail de nos employés. Nous avons décidé, pour dégager un peu de temps, d'engager Mme Maria Fernandes de Vufflens, pour nettoyer le collège le mercredi, ainsi que de faire appel à une entreprise extérieure pour certains travaux de taille.

#### **Groupe aînés:**

Suite à la lettre reçue lors du conseil du mois de juin relevant les inquiétudes de nos aînés, la Municipalité a nommé un groupe de travail afin d'étudier leurs besoins et entendre leurs préoccupations. Le groupe de travail est composé des Conseillers Wehrli, Buttiker, Combremont et Trotter. La Municipalité est représentée par Monsieur Olivier Berthoud et moi-même. Nous avons déjà eu 2 séances afin de comprendre les besoins et répertorier les services déjà existant. Nous allons continuer nos réflexions, et nous proposerons à nos aînés une liste détaillée des services et non tel qui pourraient leur être utile. D'autre part la perte de leur autonomie en matière de transport est une de leurs préoccupations majeures. Nous bénéficions dans notre village du taxi-bus, mais il semblerait que ce service soit très mal connu. Deux membres du groupe feront donc appel à ce service afin de pouvoir leur faire part de leur expérience pratique. Lorsque toutes ces informations seront répertoriées, nous les enverrons à nos aînés sous pli. Nous vous mettrons au courant de la suite des idées du groupe de travail.

#### **Noël à l'église:**

Cette année notre Pasteur Christophe Collaud en collaboration avec l'école nous fera un culte de Noël en l'église de Vufflens le 18 décembre. La Municipalité se réjouit de cette initiative et distribuera les cornets de Noël aux enfants.

#### **Gaz à Sullens / Forage d'exploration:**

Les populations des communes de Sullens, Mex et Vufflens-la-Ville ont été informées en juillet dernier, par tout-ménage et directement par le consortium PEOS/SEAG (le consortium ci-dessous), qu'il envisage de procéder à un forage de la parcelle 411 sise sur le territoire de Sullens, afin d'y déceler une éventuelle source d'énergie. Suite à l'information tout-ménage diffusée en juillet dernier directement par le consortium, les Municipalités ont sollicité une entrevue avec les auteurs du projet, les mandataires et le service cantonal de la direction générale de l'environnement (DGE). Cette séance a eu lieu le 29 septembre dernier, à Vufflens. Actuellement, seuls des sondages en surfaces ont été effectués afin de déceler d'éventuelles sources d'énergies. Les résultats positifs concernent 4 communes vaudoises, dont Sullens. Contrairement à ce qui était mentionné sur la notice d'information, aucun permis pour ces travaux n'a encore été demandé. La mise à l'enquête doit se faire tant au niveau du Canton pour le forage qu'au niveau de la Commune de Sullens pour l'occupation du site. Il nous a été confirmé qu'une séance d'information à la population sera prévue, par le consortium et les représentants des services cantonaux, au minimum un mois avant la mise à l'enquête publique. L'emplacement de ce forage est prévu sur la parcelle 411 de Sullens, située à environ 800 m des premières habitations, juste après le pont d'autoroute en direction de la STEP intercommunale de Bournens-Sullens. Le Forage d'EXPLORATION est prévu par carottage uniquement, sur une profondeur d'env. 3'500 m (diamètre initial de 25 cm, se terminant à 3 cm). Ce forage ne sera pas utilisable pour une éventuelle exploitation. Les carottes extraites seront également utilisées à titre scientifique par les géologues cantonaux afin d'étudier notamment les diverses couches géologiques.

- Gaz de schiste

Il s'agit d'un gaz identique au gaz naturel. La différence se trouve dans le processus d'exploitation qui est effectué par méthode de forage dirigé et de fracturation hydraulique de la couche géologique permettant l'extraction du gaz. Cependant, un moratoire est actuellement en vigueur pour l'exploitation du gaz de schiste, ce qui veut dire qu'aucune exploitation n'est possible tant que celui-ci n'est pas annulé par le Conseil d'Etat.

- Durée des travaux et impacts

Dans le cas où une poche de gaz existerait et que les autorisations seraient délivrées, les travaux auraient une durée maximale de 6 mois, dont 3 mois de forage proprement dit. Le gaz serait acheminé par pipeline à une centrale de traitement qui fonctionnerait pour l'ensemble des sites potentiels. Elle serait située dans une zone industrielle de la région. L'impact principal serait le bruit durant le forage. Le consortium nous a certifié que les nuisances seraient réduites au maximum par l'utilisation de matériel moderne et ne dépasseraient pas les seuils autorisés, même la nuit. Le Canton se chargerait du contrôle avant et pendant les travaux. Le trafic routier ne serait pas très important. Pendant l'utilisation, il n'y aurait que peu de transport de matériaux. Enfin, il ne devrait y avoir aucun risque sismique, mais cela sera tout de même contrôlé par les services spécialisés du Canton. La Municipalité de Sullens suit ce dossier et ne manquera pas de nous communiquer toutes nouvelles informations.

### **M. Olivier Berthoud**

#### **RC 177**

Quelques informations parues dans la presse de ce jour: en synthèse, la Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité a émis un rapport de majorité recommandant au Grand Conseil l'acceptation du projet de décret, pour un coût total de CHF 75 Millions. Deux rapports de minorité ont été établis. Le premier propose au Grand Conseil ce qui suit: "La minorité de la Commission recommande au Grand Conseil de refuser le crédit d'investissement pour la construction de la RC 177. Si toutefois le crédit est accepté en plénum, la minorité recommande l'adoption des deux amendements qu'elle a déposés. S'ils sont acceptés et si les autres mesures environnementales destinées à améliorer la protection de la Venoge sont maintenues, les milieux ayant annoncé le lancement d'un référendum renonceront à celui-ci". Le second propose une réduction de CHF 1 Million des travaux à caractère archéologique. Le dossier semble cette fois bien engagé. Le Grand Conseil pourrait se prononcer en novembre.

#### **Postulat G. Giban**

D'entente avec la Commission en charge d'examiner la réponse de la Municipalité à ce postulat et compte tenu de la complexité de la problématique, cet objet figurera à l'ordre du jour de la séance de décembre.

### **M. Eric Maeder**

#### **Fête nationale**

130 personnes ont participé à la manifestation. L'apéro et le repas ont été offerts par la Commune. L'école club de karaté s'est occupée de l'organisation et de la préparation du repas (le poulet au romarin). Merci à l'école club de karaté pour l'organisation de cette soirée, à l'harmonie du Pontet pour les prestations musicales, au Président du Conseil pour son allocution.

#### **Sortie des Aînés**

La traditionnelle sortie des Aînés a eu lieu le 20 août, 64 personnes y ont participé. Au programme : café croissant au restauroute de la Broye, visite du Musée Suisse de l'habitat rural de Ballenberg.

La partie dînatoire s'est faite au restaurant Wilerhorn, à l'entrée du musée. Une superbe occasion pour la délégation Municipale de retrouver une génération de personnes agréables et reconnaissantes.

### **Marché artisanal de Vufflens-la-Ville**

Le traditionnel marché villageois a eu lieu le 31 août; pour la 14ème édition, le soleil était comme toujours de la partie. Les 90 exposants ont animé la Grand -Rue et la Rue de la Poste. La Municipalité tient à remercier très chaleureusement le GSL et tous les bénévoles ayant œuvré à la réussite du marché. Pour info la commune soutient le GSL pour CHF 1550.00.

### **Anniversaire de Mme Gilberte Cuérel**

Le 14 septembre une délégation Municipale s'est rendue au domicile de Madame Gilberte Cuérel pour la féliciter et apporter les vœux des autorités pour ses 90 ans. A cette occasion une montre et des fleurs lui ont été offertes.

### **Routes:**

- Suite à la fuite d'eau du 8 janvier sur l'Arzillier qui a été annoncée au Conseil du 2 avril. Avec le temps la chaussée entre le Ch. des Mainesses et le Ch. des Grands-champs s'est rapidement déformée, passablement de bosses se sont créées. Malheureusement aucune assurance ne couvre ce genre d'incident. Nous attendons le printemps après le remplacement de la conduite d'eau de l'Arzillier pour effectuer d'éventuelles réparations, qui se situent aux env. de 50 000.-. Un préavis vous sera présenté.
  - Des travaux d'entretien routier ont été effectués au mois de septembre, colmatage de fissures sur la Rte de Bovon et le Ch. du Moulinet. Remblayage des trous avec un revêtement bitumineux sur le Ch. de la Fontaine, le Ch. des Bois et le Ch. du Moulinet.
  - Sécurisation de la Grand-Rue, la mise à l'enquête a eu lieu au mois de juillet une vingtaine de personnes ont signé une opposition commune, une délégation municipale et les pétitionnaires les ont reçus le 29 septembre à la grande salle. Le souci des opposants, c'est de ne plus pouvoir croiser avec des véhicules lourds et que des colonnes de véhicules se forment aux heures de pointes. Ils ne désirent pas séparer le trottoir de la route par des piquets. Une discussion constructive a eu lieu, la proposition suivante est ressortie: demande du 30Km/h depuis l'église jusqu'au carrefour du Cuvillard qui nous a déjà été refusée plusieurs fois par le service des routes. Mais cette fois nous allons écrire à la CCC (Commission Consultative Circulation) en espérant d'être appuyés pour obtenir le 30Km/h.
  - Une 2ème opposition qui concerne l'élargissement du trottoir et la pose d'une chicane surélevée vers l'ancien restaurant. Les opposants refusent le rélargissement du trottoir de peur d'avoir trop à manœuvrer pour sortir et rentrer sur leurs places de parc. Un essai de modification sera fait au printemps après la fin des travaux du Cuvillard et de l'Arzillier d'entente avec eux.
  - Suite à la lettre de Monsieur Patrick Vigouret reçue lors du conseil du mois de juin relevant sur les inquiétudes de la sécurisation des abords scolaires, la Municipalité a nommé un groupe de travail afin d'étudier leurs besoins et entendre leurs préoccupations. Ce groupe de travail est composé de Mmes Cynthia Fivaz, Sylvie Vullioud, et MM Patrick Vigouret et Philippe Füllemann. La Municipalité est représentée par Mme la Syndique Ingrid Rossel et M. Eric Maeder.
- Déjà entrepris: Commande de 2 kits école, à vernir sur la route devant l'école. Un kit coûte 1 000.- TTC. A ce jour, pas encore de date de pose.
- Quelques idées: 2 autres kits pourraient être appliqués sur la route du Cuvillard, après les travaux. Marquage en jaune sur la chaussée des arrêts de bus sur la Rte de Bovon. Pose d'une peinture sablée de couleur rouge ou autre signalant la zone école. Projet qui pourrait

être effectué par les habitants sur un week-end. Un repas pourrait être organisé lors de ces travaux.

→ A entreprendre: Janvier 2015: Recherche de patrouilleurs scolaires, pour la sécurisation des écoliers lors de la traversée des passages piétons. Après adoption du budget, coût estimé CHF 20 000.-.

- Du 16 au 23 juin la maison PRODEMCO a effectué des mesures de vitesse sur la Rte de Martelay: 5565 véhicules ont été contrôlés; moyenne des véhicules contrôlés 32 Km/h; V85 mesurée à 40 Km/h; 1% des véhicules en-dessus de la limitation de vitesse.

### **Energie renouvelable**

La Municipalité veut faire un geste pour l'énergie renouvelable et a décidé de louer le toit de la salle de sport pour la pose de panneaux photovoltaïques par l'entreprise Siren, qui dépend de la Ville de Lausanne. Cette société a déjà réalisé plusieurs projets de grande envergure. Par exemple: Aéroport de la Blécherette, Collège de Boissonnet, dépôt TL de Perrelet, Garderie de Cheseaux, ferme des Saugealles, halle sud de Beaulieu, etc. La puissance installée sera de 89 KW, le rendement annuel est estimé à 93 500 KW/h, soit la consommation d'environ 26 ménages consommant 3500 KW/h/an. La location du toit n'est pas très élevée au vu de l'investissement de l'entreprise Siren, elle est symbolique et se monte à CHF 610.- par année pour une durée de 20 ans. Le plus important c'est le geste que l'on fait sur les énergies renouvelables.

### **M. Michel Gruaz**

#### **Salle de sport**

Le système de commande de la ventilation et du chauffage a été remplacé. L'investissement y relatif se monte à Fr. 11'000.-. Plusieurs adaptations électriques ont été réalisées dont le remplacement des relais des moteurs de stores.

#### **Domaine de l'eau remplacement de conduites**

Les travaux de remplacement de la conduite communale sous le chemin de la Rie sont sur le point d'être achevés. Les raccordements privés de deux bordiers, situés sur la route du Moulinet, mais alimentés depuis le chemin de la Rie, vont se terminer d'ici quelques jours.

En ce qui concerne les travaux de remplacement de la conduite de Cuvillard et de l'Arzillier, préavis 1/2014, la circulation a été initialement régulée par des feux routiers. Dès le 09 octobre, la route de Cuvillard depuis la bifurcation pour le chemin des Grands-Champs, a été mise à sens unique, seul le trafic descendant étant autorisé. Le trafic montant est dévié par le chemin des Grands-Champs et l'Arzillier. La durée des travaux devrait s'étendre jusqu'à la fin de l'année. De par la présence dans la bande herbeuse, puis dans le trottoir, de conduites de la Romande Energie qui serpentent de manière surprenante, ainsi que d'une ancienne canalisation d'eaux claires, la creuse doit souvent se faire à la petite cuillère. Cette dernière canalisation ne figurait sur aucun plan. Toutefois certains tronçons récoltent encore des eaux et doivent alors être en partie raccordés à la canalisation principale d'eaux claires. Ceci explique partiellement la durée des travaux. Par ailleurs, la plupart des conduites latérales en direction du chemin de la Fontaine, chemins Neuf et Rie ont été posées dans des m3 de béton, lequel doit être cassé au marteau-piqueur. Des surprises relatives aux coûts ne sont donc pas à exclure. En outre, il est usuel que d'autres services profitent des travaux planifiés pour demander au maître d'œuvre de réaliser des prestations annexes. Dans ce contexte, les nombreuses interventions commandées par Swisscom ont nécessité 3-4 semaines de travail supplémentaires. Relevons tout de même qu'il est aussi dans l'intérêt de la Commune de permettre aux divers services de profiter des travaux en cours puisque l'on évite ainsi d'endommager nos routes en ouvrant de nouvelles fouilles. Compte tenu des problèmes relatés, il est évident que le remplacement de la conduite de l'Arzillier ne sera réalisé qu'au printemps 2015.

## **Consommation d'eau**

Le temps pluvieux de l'été fait que les ventes d'eau de l'entente seront inférieures aux prévisions du budget de celle-ci. La consommation journalière de notre village, régulièrement suivie, est en baisse. En outre, depuis le 8 janvier notre réseau ne nous a pas créé de nouveaux soucis

## **Forêt**

Le martelage a eu lieu le 14 octobre. Environ 300 m3 de bois seront abattus durant l'hiver. Quelques stères de bois de feu, essentiellement de chêne, sont encore disponibles.

## **Sécurité**

Vous avez pu lire dans le dernier BIOV que, d'entente avec les responsables du Concept Police-Population, et suite aux nombreux cambriolages de l'an dernier, une soirée d'information est organisée le 12 novembre à 20h.00 à la grande salle. Les informations de la police sont souvent de nature à nous sensibiliser à être plus attentifs et à prendre des mesures, parfois simples, pour améliorer la sécurité de nos maisons. Vous êtes donc toutes et tous les bienvenus le 12 novembre prochain.

## **M. Roger Weissbrodt**

### **Urbanisme / Zone "En Villard":**

Suite à l'entrée en vigueur le 1er mai de la LAT, nous avons rencontré le Service du développement territorial, afin de clarifier la situation du projet en Villard. Il nous a été confirmé que des terrains de compensation devraient être trouvés pour valoriser les 12'000 m2 de la zone. Notre commune n'ayant aucun terrain à dézoner, les propriétaires sont à la recherche de surfaces de compensation de la zone à bâtir sur d'autres communes. L'article 52a de l'Ordonnance fédérale l'aménagement du territoire prévoit en effet que toute mise en zone à bâtir est compensée par le déclassement (en zone agricole ou en zone protégée) d'une surface équivalente. De plus, dans le cas présent, la compensation doit être simultanée à la mise en zone à bâtir. Nous relevons que notre MADR a été acceptée par le canton (La MADR est la méthode automatique de détermination des réserves), méthode permettant de calculer par ordinateur les possibilités de développement des communes.

## **5. PREAVIS MUNICIPAL N°2/2014 : "ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2015"**

### *Préavis municipal*

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

### *Rapport de la Commission permanente des finances*

Le rapport de la Commission formée de M. Raymond Lambelet, M. Pierre Savoy, Mme Martine Nicollerat, M. Alain Vienet et M. Sébastien Jaquier, Président, est lu par son Président. Il figure en annexe du procès-verbal.

### *Discussion*

La discussion n'est pas demandée.

### *Adoption du préavis*

Après avoir clos les débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- Vu le préavis municipal 2/2014 adopté en séance de municipalité du 06 octobre 2014
- Ouï le rapport de la commission permanente des finances, chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

(À l'unanimité des 37 membres présents)

1. de fixer à 67% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2015, le taux de l'arrêté d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt à la source, l'impôt spécial dû par les étrangers, le bénéfice net et le capital des personnes morales;
2. de maintenir inchangés, pour l'année 2015, les autres impôts entrant dans l'arrêté d'imposition ;
3. de maintenir à 5% l'an le taux d'intérêt de retard sur toute contribution impayée perçue directement par l'autorité communale ;
4. de maintenir le coefficient des amendes, lors de soustractions d'impôts et de taxes qui sont propres à la Commune, soit huit fois le montant de l'impôt ou de la taxe soustrait, indépendamment de celui-ci.

**6. PREAVIS MUNICIPAL N°3/2014 : "MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX USÉES DE VUFFLENS-LA-VILLE (AIEV)"**

*Préavis municipal*

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

*Rapport de la Commission*

Le rapport de la Commission formée de MM. Daniel TATTI (Président), Jean-Pierre MAURER, Bernard BÜTTIKER, Marc FLURY et David GOY est lu par son Président.

*Discussion*

La discussion est ouverte par le Président du Conseil, M. René Parrat.

M. F-A Rougemont: Le Conseil est appelé à se prononcer sur la modification des statuts de l'AIEV et n'a jusqu'à ce jour eu aucun accès à la teneur desdites modifications. Sans remettre en question le bienfondé du rapport de la commission, comment le Conseil peut-il se prononcer en toute objectivité?

M. Michel Gruaz, Conseiller Municipal: La Municipalité n'a pas reçu le rapport de la commission.

M. Daniel Tatti: Le rapport a été déposé dans la boîte aux lettres du greffe. En réponse à M. Rougemont: les modifications, pour l'essentiel, concernent surtout les communes qui ont fusionné; il a fallu adapter les différents points aux nouvelles entités. Il y a également eu quelques modifications qui concernent la zone industrielle, d'autres encore, quasi insignifiantes.

M. F-A Rougemont: le rapport de la commission est certes complet et les réponses complémentaires suffisent. Toutefois, à l'avenir, si le Conseil est appelé à voter sur un texte, il est indispensable qu'il puisse y avoir accès avant de se prononcer.

Ingrid Rossel, Syndique et Olivier Berthoud, Conseiller municipal: La remarque de M. F-A Rougemont est parfaitement justifiée. Les délais le permettant, le Conseil peut demander de repousser ce préavis à la séance du CC 4-2014 du 10 décembre prochain. Si tel est le cas, il sera complété par les nouveaux statuts de l'AIEV et ses modifications; ceux-ci peuvent être joints à la prochaine convocation afin que l'Assemblée puisse en prendre connaissance et se prononcer en toute connaissance de cause lors de la prochaine séance de Conseil du 10 décembre 2014.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, s'est prononcé en faveur de cette proposition. Ce préavis est donc renvoyé à la Municipalité.



### *Non - adoption du préavis*

Après la clôture des débats, le préavis a été renvoyé à la Municipalité et sera soumis à l'Assemblée, dûment complété par les statuts modifiés, lors de la prochaine séance du Conseil communal fixée au 10 décembre 2014.

## **7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

La discussion est ouverte :

### **M. Hervé Bandini :**

Compte tenu des travaux au Cuvillard et de la déviation du trafic par le Chemin des Grands-Champs, les bordiers demandent s'il est possible d'instaurer, pour des questions de sécurité, le 30 km/h tout le temps que cette déviation est en vigueur.

### **M. M. Gruaz, Conseiller municipal:**

Le Service des routes n'accepte pas de déviation de trafic sur les routes dont la vitesse est limitée à 30 km/h. De plus, il nous interdit le droit de changer une législation en cours de chantier.

### **M. F-A Rougemont :**

Comme la Commune prévoit des travaux dans ce secteur très prochainement, ne peut-on pas imaginer d'ouvrir le chantier plus vite; cela résoudrait le problème "naturellement".

### **M. M. Gruaz, Conseiller municipal:**

Nous allons réfléchir à cette excellente astuce.

### **M. D. Blanc :**

Encore tout récemment, les nuisances générées par les activités de la zone industrielle durant la nuit perturbent mon sommeil et celui de nombreux citoyens. Je me réjouis donc d'entendre la réponse de la Municipalité au postulat G. Giban sur l'impact du bruit de ladite zone, lors de la prochaine séance du 10 décembre 2014.

## **CLOTURE**

La discussion n'étant plus demandée, le Président, René Parrat clôt la séance à 20 h 45, en rappelant les prochaines échéances: séance du 10 décembre 2014 (suivie de sa traditionnelle verrée de fin d'année) et votations du 30 novembre 2014.

La séance est levée à 20h45.

## **POINTS EN SUSPENS**

Les points à traiter prochainement:

Date	N° du Conseil / source	Sujet	Réponse attendue de ...	Echéance
03.10.13	3/2013 Gheorghe Giban			10.12.2014
18.06.14	Postulat 2/2014 Rapport commission de gestion	"Postulat bruit" Affiliation obligatoire ou non de Mme La Syndique à la prévoyance professionnelle	Municipalité Municipalité	

## Table des matières

1. Accueil, contrôle des présences.....	2
Quorum.....	2
2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 juin 2014.....	2
3. COMMUNICATIONS DU BUREAU.....	2
4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE.....	2
Mme Ingrid Rossel, Syndique.....	2
M. Olivier Berthoud .....	4
M. Eric Maeder .....	4
M. Michel Gruaz.....	6
M. Roger Weissbrodt .....	7
5. PREAVIS MUNICIPAL N°2/2014 : "Arrêté d'imposition pour l'année 2015" .....	7
<i>Préavis municipal</i> .....	7
<i>Rapport de la Commission permanente des finances</i> .....	7
<i>Discussion</i> .....	7
<i>Adoption du préavis</i> .....	7
6. PREAVIS MUNICIPAL N°3/2014 : "Modification des statuts de l'association intercommunale des eaux usées de vufflens-la-ville (AIEV)" .....	8
<i>Préavis municipal</i> .....	8
<i>Rapport de la Commission</i> .....	8
<i>Discussion</i> .....	8
<i>Non - adoption du préavis</i> .....	9
7. Divers et propositions individuelles.....	9
M. Hervé Bandini : .....	9
M. M. Gruaz, Conseiller municipal:.....	9
M. F-A Rougemont : .....	9
M. M. Gruaz, Conseiller municipal:.....	9
M. D. Blanc : .....	9
CLOTURE .....	9
POINT EN SUPENS .....	9

Annexe 1: Rapport de la Commission permanente des finances

---